

Politique d'attribution des championnats régionaux scolaires RSEQLL.

Les demandes pour tenir un championnat régional doivent être transmises au RSEQLL une semaine avant la tenue des réunions de la table sectorielle secondaire en septembre ou en décembre, afin que l'annonce puisse être faite lors des réunions. Les demandes peuvent aussi se faire en mai de l'année précédente. Pour le cross-country, il est souhaité que l'endroit soit annoncé en décembre de l'année précédente.

Les demandes pour des championnats regroupés seront priorisées.

Une école peut faire la demande pour 2 années consécutives, ou elle aura la possibilité de faire la demande pour la 2^e année après la tenue du championnat.

Si 2 écoles font une demande pour un même championnat :

Le principe d'alternance entre les régions prévaut pour le choix de l'endroit.

Une école qui demande la tenue d'un championnat pour une première fois aura préséance sur les autres écoles.

L'école qui a terminé à la tête du classement l'année précédente pourrait aussi être pris en considération.

Si aucun endroit n'est trouvé lors des réunions, le principe de premier arrivé, premier servi sera appliqué par la suite.